Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital

Caisses non membres d'une fédération, sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») que le projet de mise à jour de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital est publié pour consultation. Cette ligne directrice s'adresse aux caisses non membres d'une fédération, aux sociétés de fiducie et sociétés d'épargne qui sont régies par la Loi sur les coopératives de services financiers et la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne administrées par l'Autorité.

Les institutions financières et les personnes intéressées à communiquer leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 15 novembre 2013. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

Me Anne-Marie Beaudoin Secrétaire générale Autorité des marchés financiers 800, square Victoria, 22^e étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 Télécopieur: (514) 864-6381

Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.gc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Cyrille Bonou Direction de l'encadrement prudentiel des institutions financières Autorité des marchés financiers Téléphone : (418) 525-0337, poste 4645 Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Courrier électronique

cyrille.bonou@lautorite.qc.ca

Le 1^{er} novembre 2013